

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2389)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1427

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 15 BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« un agent »,

les mots :

« une substance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.